

## **Installation d'essai pour l'incinération de déchets radioactifs**

### **Mise à l'enquête publique de la demande de désaffectation, déposée par l'Institut Paul Scherrer (PSI) le 14 juillet 2011, de l'installation d'essai pour l'incinération de déchets radioactifs (VVA)**

En application des art. 62 et 53, al. 2, de la loi du 21 mars 2003 sur l'énergie nucléaire (LENu; RS 732.1), la mise à l'enquête publique de la demande de désaffectation, déposée par l'Institut Paul Scherrer, 5232 Villigen PSI, de l'installation d'essai pour l'incinération de déchets radioactifs (VVA) du PSI est publiée. La demande peut être consultée du 4 septembre 2013 au 3 octobre 2013 auprès de l'administration communale de Würenlingen, Dorfstrasse 13, 5303 Würenlingen.

Quiconque a qualité de partie en vertu de la loi fédérale sur la procédure administrative (PA) ou de la loi fédérale l'expropriation (LEX) peut faire opposition auprès de l'Office fédéral de l'énergie, 3003 Berne, pendant le délai de mise à l'enquête.

3 septembre 2013

Office fédéral de l'énergie